

# Conseil d'administration Séance plénière n° 283

du 12 décembre 2024

## PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (1 ex.)  
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des Régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



## Sommaire

Liste de diffusion .....	1
Ordre du jour .....	4
Projet de procès-verbal .....	5
Liste de présence .....	27

# Conseil d'administration

**Jeudi 12 décembre 2024**

à 10h, en présentiel (salle Sologne)

et en distanciel (zoom)

<https://aesn-fr.zoom.us/j/91594855337>

ID de réunion : 915 9485 5337

## Ordre du jour

Pour délibération du CA : **D**

Pour information : **I**

### **BUDGET ET FINANCES**

1. Budget primitif 2025..... D
2. Contrôle interne budgétaire et comptable ..... D

### **PROGRAMME**

1. Documents de mise en œuvre du 12<sup>e</sup> programme d'intervention ..... D
2. Répartition des enveloppes pour 2025 pour les mesures du plan stratégiques national (PSN) ..... D
3. Groupe de travail redevances : calendrier des prochaines réunions ..... I

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

### **Mme la Présidente :**

Mesdames et messieurs, je salue tous ceux qui sont ici à l'agence de l'eau Loire-Bretagne à Orléans. Je salue naturellement le directeur général, M. Obled, et toutes celles et tous ceux qui sont à distance et que je remercie pour leur constance et leur fidélité à nos échanges. Je propose à M. Obled de procéder à l'appel. Je rappelle que ceux qui ont des intérêts particuliers dans un certain nombre de décisions à venir doivent se détourner.

### **M. OBLED :**

Bonjour à tous. J'en profite pour vous présenter Emilie Pezet, qui est arrivée cette semaine et qui succède à Mme Jullien sur la communication interne et la cohésion.. Je me permets de lui souhaiter la bienvenue devant vous tous.

*M. Obled procède à l'appel des membres présents.*

### **Mme la Présidente :**

L'ordre du jour appelle l'examen du budget primitif 2025. En l'absence de Mme Godard Devaujany, Mme Daval, vice-présidente de la commission Budget et Finances, va rapporter les travaux de cette commission qui s'est réunie le 5 novembre dernier.

Avant cela, je voudrais saluer la gestion précautionneuse, agile et habile de l'agence de l'eau qui a tenu compte des préconisations de l'Inspection générale des finances, d'une part en n'étant pas dans une posture de thésaurisation inutile. D'autre part, cette gestion dynamique des crédits permet d'avoir une trésorerie qui est suffisante mais pas excessive. Cela m'a permis de plaider, dès le 28 octobre dernier par un courrier aux deux ministres concernés, pour le fait que nous ne soyons pas taxés dans le cadre du plan d'économie auquel chacun doit contribuer. En effet, par rapport à d'autres agences, nous sommes beaucoup plus vertueux. J'espère que nous serons entendus et que si nous devons faire un effort, ne serait-ce qu'à minima, nous ne soyons pas soumis à une règle homothétique où tout le monde serait taxé de la même façon. Ce serait un signal défavorable adressé aux bons élèves.

C'est ma position. Je ne sais pas si nous serons suivis. En tout cas, je continuerai, avec M. Obled et M. Burlot, à être attentive dans le cadre des discussions budgétaires à venir.

## BUDGET PRIMITIF 2025

### Point « Budget et Finances » n°1 de l'ordre du jour

### **Mme DAVAL :**

Effectivement, la commission Budget et Finances s'est réunie le 5 décembre en vue de préparer ce rapportage au niveau du conseil d'administration. Nous allons avoir deux points à l'ordre du jour. Le premier est le budget initial 2025 et le deuxième concerne le contrôle interne budgétaire et comptable.

Le budget initial 2025 est le premier du 12<sup>e</sup> programme d'intervention. Les recettes sont issues des redevances et des autorisations d'engagement des aides inscrites. Elles ont été estimées à hauteur des montants de la maquette financière adoptée en octobre 2024 conduisant à un niveau d'engagement des aides bien inférieur à celui de l'année 2024.

Nous pouvons également observer que la relative stabilité des effectifs permettra à l'agence de réaliser toutes ses missions auprès des tutelles, mais également d'être présente sur le territoire pour accompagner nos bénéficiaires. L'agence entend poursuivre la maîtrise de ses dépenses de

fonctionnement et ses dépenses liées à ses missions dans un environnement aujourd'hui encore inflationniste.

La trésorerie, avec un niveau proche de 36 M€, permet une gestion des paiements plus fine en début d'année, des dépenses d'investissement en forte baisse en raison de la réalisation du projet de déménagement de la délégation d'Armorique en 2024 et de l'avancée des projets informatiques mutualisés et des contributions à l'OFB en hausse de 3, 31 M€ résultant du projet de loi de finances 2025 portant sur la contribution des départements d'outre-mer.

Le niveau des restes à payer relatifs aux subventions serait proche de 760 M€. Cela inclut les montants versés à l'ASP (Agence de services et de paiement), les paiements pour services environnementaux (38,13 M€) mais également les RAP sur des recettes fléchées pour environ 17,13 M€.

Les débats ont porté principalement sur des compléments d'information portant sur divers points du rapport de présentation, à savoir la hausse des taxes sur les salaires, la taxe indexée sur la masse salariale et le montant des retours d'avance attendus sur le 12<sup>e</sup> programme. Page 23, un petit tableau montre que les montants de ces retours d'avance passent d'un peu plus de 25 M€ en 2025 à presque 21 M€ en 2030. Nous voyons donc une tendance à la diminution de ces retours d'avance qui représentent à peu près 6 % des recettes.

Nous constatons également :

- un taux de chute des engagements pour l'ASP : une analyse sera réalisée dans le cadre du bilan du 11<sup>e</sup> programme ;
- le coût de traitement des dossiers traités par l'ASP : aucuns frais de gestion ne sont versés à l'ASP ;
- la baisse des dotations de la ligne 34 qui est la ligne communication : comme toutes les lignes Programme, cette ligne baisse sur l'année 2025. Cependant, sur l'ensemble du 12<sup>e</sup> programme, la ligne 34 est plus dotée que sur le 11<sup>e</sup> programme.

Sur les graphiques « contributions versées », le versement identifié à l'Etat correspond au dépassement du plafond mordant des recettes de redevances pour les années 2019 et 2021.

Concernant la répartition par catégorie de contribuables pour les redevances, la part « domestique » est de 73,3 %, voire 74,5 % à partir de 2026 si la répartition votée pour le 12<sup>e</sup> programme est respectée.

Enfin, a été abordé l'agrégage des redevances par catégorie. Nous avons un tableau qui nous présente la pollution réseau, les prélèvements, les pollutions diffuses et autres pour les années 2023 à 2025.

La commission a pris acte de cet exposé et a émis un avis favorable sur le projet de délibération. Maintenant, je cède la parole aux services qui vont nous présenter un petit diaporama.

### **Mme DUMAND :**

Après la présentation de Mme Daval et les questions et avis qui ont été émis pendant la commission, je vais vous présenter le budget initial 2025 de la façon la plus claire possible sur la base de quelques diapositives.

La première diapositive vous montre l'ensemble des recettes qui seront encaissées en 2025 pour soutenir nos futures dépenses. Vous voyez qu'elles sont majoritairement couvertes par les redevances. Ensuite, vous y voyez de façon assez mineure, à hauteur de 3 M€, les recettes propres, donc tout ce qui concerne les loyers, les indemnités journalières perçues par l'agence.

Vous avez les recettes fléchées à hauteur de 13,73 M€. Cela concerne les fonds verts et les fonds éoliens.

Puis, vous avez, à hauteur de 25,69 M€, le remboursement d'avances que consentait l'agence de l'eau. Cela représente à peu près 6 % de nos recettes. Le montant total de ces remboursements d'avance s'élève à peu près à 167,65 M€. Nous allons récupérer ces avances pendant une quinzaine d'années.

Sur la diapositive suivante, vous pouvez voir, en millions d'euros, les dépenses en autorisation d'engagement toujours au titre du budget initial de 2025. Dans le premier camembert sur votre gauche, vous voyez que ces dépenses sont majoritairement des interventions. Ensuite, toujours

sur ce premier camembert, vous voyez les autres types de dépenses, à savoir les dépenses relatives aux charges du personnel, à l'investissement et au fonctionnement.

Je vous propose un focus sur nos dépenses dites de fonctionnement. A partir de l'année prochaine et en vertu d'une règle purement comptable qui n'influe pas sur le montant de ces dépenses, vous voyez que la grande majorité de ces dépenses de fonctionnement sont désormais des dépenses liées. Ces dépenses liées sont relatives au domaine 1 ; autrement dit, ce sont des dépenses qui sont générées dans le cadre de notre activité d'intervention, dans le cadre du cœur de métier de l'agence de l'eau. Elles sont relativement stables pour le budget initial 2025.

Comme cela a été indiqué par la présidente, ces dépenses de fonctionnement ont pris en compte une revalorisation souhaitée du quasi-statut des agences de l'eau. Ce sont des décisions prises, donc retracées dans les budgets initiaux pour l'année 2025 par tous les directeurs d'agence, malgré une première prévision de baisse de nos effectifs à hauteur de 0,6 ETP, et cela, conformément au projet de loi de finances.

Dès qu'il y a une loi de finances, nous verrons comment cela va se concrétiser. En tout cas, nous sommes partis de cette hypothèse pour construire ce budget initial et donc pour évaluer ces dépenses.

Dans la diapositive suivante, vous voyez également nos dépenses, non plus en termes d'autorisation d'engagement mais en termes de crédit de paiement, donc ce que nous allons payer effectivement en 2025.

Pour l'enveloppe « personnel », les autorisations d'engagement seront égales aux crédits de paiement.

Pour le fonctionnement, nous allons réaliser, exécuter et donc payer les dépenses qui résultent de l'exécution de marchés publics et différents bons de commande.

Pour les aides, le niveau de paiement va atteindre en 2025, selon nos prévisions, un montant à hauteur de 284 M€. A ce montant, nous pouvons ajouter les 27 M€ au titre des aides sous forme de subventions fléchées. Souvenez-vous, tout à l'heure, je vous ai parlé de recettes fléchées. Ces recettes vont donc s'exécuter sous forme de subventions fléchées.

Pour les différentes contributions, notamment à l'Office français de la biodiversité, nous restons sur une égalité entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Pour terminer, une dernière diapositive présente les grands agrégats qui font l'objet de la délibération sur laquelle vous devez voter aujourd'hui.

## **M. MARQUES :**

En tant que représentant du personnel, je veux juste rappeler une position sur les trois sujets qui viennent d'être évoqués.

D'abord, concernant la ponction sur la trésorerie, un projet d'amendement a été rejeté. L'actualité parlementaire est nourrie en ce moment mais il était prévu initialement 130 M€ de prélèvement sur la trésorerie des six agences, ce qui aurait fait peut-être 10 M€ pour Loire-Bretagne. Nous nous opposons à cette ponction, surtout sur une agence de l'eau qui est bien gérée en termes de trésorerie grâce au travail commun.

Le deuxième point porte la revalorisation du quasi-statut. Cela fait seize ans que ce quasi-statut n'a pas bougé. Il concerne 85 % du personnel de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, avec aujourd'hui un décrochage par rapport aux fonctionnaires d'Etat ou des collectivités territoriales en termes de rémunération et de mobilité.

Je suis très heureux que les six directeurs généraux des six agences et les représentants du personnel des six agences se soient mis d'accord et que cela aboutisse au fait d'inclure dans ce budget prévisionnel 2025 une revalorisation du quasi-statut. Il nous reste à avoir des interlocuteurs en face, ce qui n'est pas le cas en ce moment, pour fixer un agenda de négociation avec les services du ministère pour arriver à négocier la mise en place effective de ces augmentations. Nous verrons la forme que cela prendra (primes ou indiciaire) mais en tout cas, je me satisfais de cette démarche commune des six directeurs généraux.

Le dernier point concerne les réductions de poste. Nous avons eu de fortes réductions de poste de 2014 à 2021. Nous avons une pause dans ces réductions de poste pendant trois ans. Puis, là, il y

a un projet pour reprendre ces réductions de poste. Ce serait à la marge parce qu'il est prévu dans ce budget initial - 0,6 ETP pour 2025, donc ce n'est pas énorme. Toutefois, c'est un symbole de supprimer des postes d'agents de l'environnement alors qu'il y a de plus en plus de problèmes environnementaux. Nous ne sommes évidemment pas de cet avis. Nous considérons qu'il faut, au contraire, conforter le rôle des agences de l'eau et des collègues de l'OFB, auxquels j'apporte d'ailleurs tout mon soutien parce qu'en ce moment, ils sont un peu malmenés.

**Mme la Présidente :**

Les directeurs d'agences ont décidé de ne pas insulter l'avenir en provisionnant les crédits nécessaires. Cela étant, il faut que les discussions s'ouvrent au niveau national. Moi aussi, je soutiens les agents de l'OFB.

**M. DORON :**

Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais rappeler le climat qui préside ce budget prévisionnel 2025, notamment les inquiétudes, pour ne pas dire les incertitudes qui pèsent sur le risque de prélèvement qui pourrait être opéré en termes de contribution au budget de l'Etat, le tout aggravé par certaines décisions politiques, notamment en matière de redevances, qui font qu'aujourd'hui, la situation et l'équilibre du financement de ce projet de budget demeurent précaires.

Le deuxième point de mon intervention, c'est pour rappeler ces revendications qui deviennent particulièrement insoutenables, incompréhensibles, pour ne pas dire intolérables, à la fois contre l'Office français de la biodiversité, mais aussi contre les agences de l'eau. Il ne faut pas l'oublier, les agences de l'eau ont été attaquées ces dernières semaines, ce qui est complètement insupportable et assez paradoxal quand nous savons les sommes qui repartent vers l'agriculture en particulier. Enfin, il y a les attaques qu'a aussi subies l'ANSES en particulier, toujours dans le cadre des revendications agricoles.

Je pense que ce n'est pas de cette façon que nous allons construire une politique de l'eau et faire face aux enjeux auxquels nous sommes confrontés en matière d'altération de la ressource, de dégradation des écosystèmes aquatiques et de perte ou d'effondrement de la biodiversité.

**Mme la Présidente :**

Je signale qu'ici, pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les échanges qui ont eu lieu entre les agriculteurs, le directeur de l'agence et le Dreal de bassin se sont passés dans un climat tout à fait courtois. Il faut aussi souligner les gens de bonne volonté et tous ceux qui veulent, d'un côté comme de l'autre, dialoguer et dépassionner le débat.

**M. DEGUET :**

Je vais réitérer une explication de vote. Nous voterons pour le budget parce que dans les circonstances actuelles, nous savons que le fonctionnement des agences de l'eau est quelque chose de précieux qui est attaqué de toutes parts. Il existe même des projets de suppression ou de modifications fondamentales sur les agences de l'eau. Cela nous effraie beaucoup.

Toujours sur les questions de contexte, il faut effectivement souligner toutes les institutions qui sont attaquées. Les associations de défense de la nature ne sont pas des institutions, les attaquer constitue une erreur fondamentale. Cela indique une orientation de dédain, voire plus, de tout ce qui est protection de la nature. C'est vraiment une impasse. Je l'ai dit la dernière fois quand nos collègues de l'Indre avaient été victimes d'une manifestation. Je le redis, c'est une erreur de dresser, de cette façon, les intérêts les uns contre les autres.

Enfin, la part des redevances domestiques était de 73,3. Par conséquent, quand cela passera à 74,5, ce ne sera pas un maintien mais une détérioration. Nous l'avons écrit le 28 mars. Cela vaut confirmation de tout ce que nous avons dit. J'entends bien que c'est en budget prévisionnel et qu'il faudra regarder ce que donnent les comptes financiers. Nous verrons. Cependant, on nous a répondu en allant chercher les cinq années du 11<sup>e</sup> programme, y compris une année particulièrement atypique qui est l'année 2019, pour faire une moyenne qui faisait 75. Nous avons dénoncé ici ce passage de 73,3 à 74,5.

**M. ALBERT :**

J'entends chaque fois cette même parole de la part des usagers. Néanmoins, j'aimerais bien que l'on attende les résultats définitifs réels sur les budgets pour voir si nous sommes dans la fourchette que nous nous étions fixées, à savoir la ligne 74,5/25,5, avant de dire si nous sommes en dessous ou au-dessus. Nous savons tous que les bases peuvent changer suivant le contexte.

La nouvelle réforme va aussi avoir un impact. Certains industriels vont payer des redevances qu'ils ne payaient pas avant ou vont atteindre des plafonds. Il faut attendre l'implication de tout cela sans faire de procès d'intention. Il faut le prendre sur des choses réelles. Nous avons travaillé pour avoir ce 74,5 et arriver à une délibération. Maintenant, attendons les comptes définitifs pour savoir si dans le 12<sup>e</sup> programme, nous sommes dans cette option que nous avons prise. De grâce, arrêtons de dire à chaque réunion, avec des suppositions, que nous ne sommes pas à ce taux-là.

**Mme HAAS :**

Je voulais insister sur ce qui a été rappelé par M. Doron. Des élus aussi ont eu leurs locaux saccagés, murés, etc. C'est un véritable scandale. Je vous rappelle, Mme la Présidente, que nous ne sommes pas sur une île. En effet, même si notre bassin se porte mieux que la moyenne, ce qui se passe dans notre pays est accablant et nous devons être solidaires.

J'avais beaucoup œuvré pour que les élus soient sensibilisés à ces problématiques de l'eau. Le vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement à Tours Métropole Val de Loire a déclaré au dernier conseil métropolitain que tout allait bien avec le Cénomaniens et que nous avons dépassé nos objectifs de réduction de captage. Il indiquait que c'était très bien de pouvoir puiser dedans et que si l'on ne puisait pas, le trou se reboucherait, que cela n'avait pas d'intérêt. Il estime que nous n'avons aucun problème avec la qualité de l'eau parce que finalement, ce n'était que des traces de pesticides qui dataient au moins des années 70 et qui n'apparaissaient que dans les périodes d'étiage très bas.

Cela fait sourire mais moi, cela ne m'a pas fait rire. Nous étions nombreux à être assez outrés, nonobstant le fait qu'il a fait une réflexion totalement sexiste en accusant les femmes, avec leur poêle en téflon et leur vernis à ongles, d'être responsables des PFAS.

Je voulais redire à quel point il est extrêmement nécessaire aujourd'hui que nous ayons une action forte auprès des élus qui sont les *policy makers*. Ce sont les gens qui décident et qui mènent ces politiques qui vont nous permettre de passer cet écueil majeur. Je voulais redire à quel point je suis très inquiète de ce qui se passe du côté de certains agriculteurs. C'est une minorité d'agriculteurs. Quand nous voyons ce qui s'est passé avec la Confédération paysanne qui a été bloquée très durement par la police, on se demande parfois s'il n'y a pas deux poids deux mesures dans la manière de gérer le conflit.

**Mme la Présidente :**

Je disais également la dernière fois que toutes les intimidations, dégradations et menaces, de quelque côté qu'elles viennent, ne sont ni dignes ni supportables.

**Mme SCHAEPELYNCK :**

En ce qui concerne les mouvements agricoles, au niveau des revendications, le traité du Mercosur a été adopté. C'est vrai qu'il y avait une grande attente par rapport à ce sujet. Il y a beaucoup de déceptions de la part des agriculteurs. Vous avez rappelé, Mme la Préfète, que les mouvements qui ont été menés dans notre bassin l'ont été dans le respect des biens et des personnes. Lorsque vous avez reçu une délégation à l'agence de l'eau, il me semble que cela a été très respectueux de part et d'autre. Il faut aussi rappeler que des rencontres se font dans ce respect des biens et des personnes. En tout cas, c'est ce que nous portons. Je vous remercie.

**Mme la Présidente :**

J'ai effectivement souligné que cela s'était passé dans la courtoisie. Mme Haas a simplement indiqué qu'ailleurs, ce n'est pas le cas. Le directeur général a participé à cette rencontre.

## **M. OBLED :**

Effectivement, il y a eu une manifestation devant les locaux de l'agence. Nous avons eu la chance d'avoir les services de l'Etat, dont les services de police, qui ont joué le rôle d'intermédiaires pour faire en sorte que des messages soient passés sur la vigilance quant aux éventuelles dégradations.

Il était très clair – j'ai eu moi-même les organisateurs au téléphone – qu'il n'y avait eu aucune volonté de dégrader. Au contraire, il y avait une volonté de respecter les biens et les personnes. L'échange s'est bien déroulé. Cela a duré deux heures et demie. C'était assez long. Il n'y a pas eu de manifestation devant les locaux des délégations territoriales. Pour l'agence, les choses se sont bien passées.

Permettez-moi aussi, Mme la Présidente, d'exprimer ma solidarité à mes anciens collègues de l'OFB, notamment pour ce qui s'est passé dans la Creuse. La Justice est en train de faire son travail. J'ai entendu aux actualités hier que ceux qui n'avaient pas respecté le cadre républicain étaient poursuivis.

Effectivement, la trésorerie est regardée avec grande attention. Je me permets de rendre hommage à ceux qui, bien avant mon arrivée, avaient veillé à un pilotage très fin. Cela nous permet d'être au minimum de la trésorerie et d'être félicités pour cette gestion.

Les salaires augmentent dans ce budget pour plusieurs raisons, notamment :

- une augmentation des effectifs l'année dernière qui se répercute cette année ;
- une hausse de certaines taxes ;
- un provisionnement pour une éventuelle réforme du quasi-statut.

## **Mme la Présidente :**

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets ce budget primitif aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Budget initial 2025.*
- ***Adoptée à l'unanimité.***

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-114 du 12 décembre 2024.**

## **CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE ET CONTROLE INTERNE COMPTABLE**

Point « Budget et Finances » n°2 de l'ordre du jour

## **Mme la Présidente :**

Ce point a été abordé lors de la commission Budget et Finances, présidée par Mme Godard Devaujany le 5 décembre dernier. Je cède la parole à Mme Daval, sachant que l'agence accueille un nouveau contrôleur de gestion, ce qui va permettre de renforcer le contrôle de la chaîne comptable.

## **Mme DAVAL :**

Concernant le contrôle interne budgétaire et comptable, la mise en place du contrôle interne comptable et du contrôle interne budgétaire résulte de la nouvelle gestion budgétaire et comptable publique, la GBCP, qui précise les objectifs et les grandes orientations méthodologiques des deux types de contrôle.

L'objectif du contrôle interne budgétaire est de maîtriser les risques pesant sur la soutenabilité budgétaire du programme et du budget.

L'objectif du contrôle interne comptable est de maîtriser les risques pesant sur la qualité des comptes depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.

La présidente de la commission a sensibilisé les membres de la commission en réalisant un retour sur les premières décisions de justice résultant de la mise en œuvre de la réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics.

La commission, après avoir pris acte de cet exposé, a émis un avis favorable sur le projet de délibération.

**Mme DUMAND :**

Je vais vous présenter les enjeux de ce contrôle à travers quelques diapositives. L'enjeu, à la fois du contrôle interne comptable et du contrôle interne budgétaire, est de maîtriser les risques qui pèsent sur la qualité de la programmation budgétaire. C'est l'exercice que nous avons réalisé, notamment pour le budget initial 2025 en matière de suivi et d'exécution, puis sur la qualité des comptes qui résultent de la saisie de toutes les écritures qui reflètent notre activité. Cela passe par la maîtrise de risques, à identifier, et ensuite par la mise en œuvre d'actions au sein de l'agence par tous les agents. Ces risques feront l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une mise à jour régulière.

Ces deux contrôles internes, comptable et budgétaire, sont pilotés au sein d'un comité de pilotage qui, désormais, intègre la secrétaire générale adjointe et l'adjointe de l'agente comptable.

Nous avons identifié, pour l'année 2025, deux nouveaux processus de dépenses à contrôler, à savoir l'élaboration et la modification du budget ainsi que toutes les autres recettes, hors redevances, dont bénéficie l'agence de l'eau.

Nous avons également validé un calendrier d'exécution de ces contrôles.

J'en profite pour illustrer la remise en œuvre de ce contrôle interne comptable et budgétaire au sein de l'agence. Je vous présente notre nouvelle collègue, Mireille Bordeau, qui a rejoint l'équipe du secrétariat général et qui va, en collaboration avec les autres services, présenter le résultat de ces contrôles, avec une identification des risques et des actions à mener.

**Mme la Présidente :**

J'en profite pour saluer le travail de la secrétaire générale, Séverine Dumand, et de toute son équipe. Je vous remercie pour la qualité de votre contribution.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Contrôle interne budgétaire et comptable.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-115 du 12 décembre 2024.**

## **DOCUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU 12<sup>E</sup> PROGRAMME**

Point « Programme » n°1 de l'ordre du jour

**Mme la Présidente :**

La commission Programme, présidée par M. Albert, s'est réunie le 28 novembre dernier, pour examiner ce point à l'ordre du jour. Je lui cède la parole pour qu'il nous présente plusieurs délibérations qui seront ensuite mises aux voix.

## **M. ALBERT :**

Après avoir voté les fiches-actions, nous avons tous les documents de mise en œuvre. Nous allons parler aussi de la liste des SAP et des EPI, s'agissant d'une première liste qui sera mise en œuvre.

Première chose, l'accord territorial est un nouvel outil de mise en œuvre de la politique territoriale. Avant, nous avions le contrat territorial, l'accord de programmation et l'accord de résilience. Tout cela est réuni en un seul accord, ce qui va permettre une simplification administrative. Nous votons donc sur le modèle d'accord territorial qui va être soumis. Dans la continuité, c'est une stratégie avec les multithématiques, que ce soit du grand cycle ou du petit cycle de l'eau. Par ailleurs, il peut y avoir également des accords de territoire qui prennent en compte des bassins versants et la continuité écologique des rivières.

Nous avons une continuité aussi par rapport à la signature, avec un ou plusieurs maîtres d'ouvrage qui signent ce contrat. La durée est identique, à savoir trois ans ; elle pourra se renouveler sur un nouvel accord de territoire.

Comme je le disais, le changement porte vraiment sur la simplification administrative, notamment l'évaluation avec des critères, des indicateurs et des objectifs partagés avec les maîtres d'ouvrage. Tout cela se fera au fil de l'eau et sera acté entre les parties annuellement et non pas à la fin des trois ans comme c'était le cas auparavant. En effet, c'était un peu lourd pour les maîtres d'ouvrage de réaliser chaque fois un bilan à la fin des trois ans.

Ce que nous pouvons retenir de cet accord territorial, c'est vraiment la simplification. C'est un document type qui va permettre aux acteurs et aux maîtres d'ouvrage d'avoir un seul document par rapport aux thématiques. Il nous faut, comme nous l'avons fait sur le 11<sup>e</sup>, avoir des mesures de transition 2025 sur les contrats territoriaux qui étaient arrivés à échéance pour pouvoir continuer dans la durée jusqu'en 2026.

Nous aurons une validation en deux temps. La séance du 28 novembre a validé les principes généraux de mise en œuvre et les modalités de déclinaison par thématique. Puis, nous aurons une séance le 13 mars pour la validation de l'accord type et des processus de validation. Cela implique de rénover la gouvernance rattachée à ce nouvel outil.

Nous avons sur la nouvelle diapositive les objectifs partagés. Sur les accords de résilience, les deux acteurs que sont l'agence de l'eau et le maître d'ouvrage se réunissent pour voir comment avancer sur ces trois ans, avoir une feuille de route et que chacun tienne ses engagements.

Il y a une programmation financière pour la réalisation des actions. Nous savons que chacun n'a pas les mêmes moyens financiers par rapport à ce qui peut être fait en accord de programmation. Puis, des indicateurs de suivi, techniques et financiers, permettent de suivre annuellement tout cela.

Nous avons un calendrier de réalisation de programme d'action. Il faudra démontrer pourquoi une action n'a pas été réalisée et pourquoi éventuellement d'autres actions pourraient être réalisées.

Des règles partagées définissent l'efficacité de l'accord et de sa poursuite au bout des trois ans.

Cet accord de programmation de territoire est conclu avec les des EPCI qui ont la compétence aujourd'hui. Cela n'exclut pas qu'ils puissent déléguer leurs compétences à des SPL, des EPL ou d'autres établissements publics.

La nouveauté est que nous avons voulu ouvrir aux groupes industriels. Il y a eu un petit peu de débats à la commission Programme en disant qu'il faudrait peut-être voir ce que l'on met dans cet accord territorial pour les industriels qui ont plusieurs usines sur notre bassin et voir comment un accord de programmation peut s'opérer et intervenir sur l'ensemble du bassin.

Ainsi, l'accord est plus souple sur le plan administratif et juridique. Il est recentré sur une feuille de route environnementale partagée. Il y a eu davantage de négociations, avec la définition de conditionnalités avec les porteurs de la démarche de territoire. Cela permet de territorialiser les actions avec le grand et/ou le petit cycle parce que ce serait bien d'avoir les deux sur certains territoires. Il est décliné à différentes échelles pertinentes comme c'était le cas auparavant sur les bassins versants, sur le périmètre d'une collectivité ou sur un site de groupe industriel. Il s'agit d'avoir une cartographie qui soit opérationnelle et des actions importantes sur le territoire.

La commission Programme a validé à la majorité, moins une abstention. Par ailleurs, il faut que nous voyions ce que nous mettons dans la partie industrielle.

**Mme la Présidente :**

Avec M. Obled, nous proposons que nous ayons un débat après chaque présentation de délibération et que nous votions ensuite en bloc, délibération par délibération. Qui souhaite la parole à ce stade sur l'accord de territoire, sa philosophie ?

**Mme BRUNY :**

Je voulais juste intervenir à propos de la négociation possible sur chaque accord qui sera conclu avec l'agence. Il y aurait donc davantage de négociations, avec la définition de conditionnalités avec les porteurs de la démarche. Je pense qu'il faudra être vigilant sur les différences qu'il pourrait y avoir entre les agences territoriales et les porteurs de projets pour que nous n'ayons pas des accords qui soient de qualité très diverse. Qui dit négociations et conditionnalités dit une possibilité d'interprétation et de discussion. Je voudrais souligner le risque aussi d'avoir des financements sur des projets qui ne soient pas excessifs, avec une différence selon les régions.

J'attire l'attention sur ce point puisqu'il y a cet échange et cette négociation possible. Je souhaitais apporter ce bémol même si je comprends l'objectif. Il faut néanmoins que le cadre soit respecté.

**M. OBLED :**

L'idée, c'est une meilleure adaptabilité. L'accord essaie de partir d'un état des lieux pour arriver à quelque chose. Sur la philosophie globale, nous avons échangé à plusieurs reprises, que ce soit au comité de bassin ou en conseil d'administration, sur les différents sujets. Je pense que ces documents sont très importants mais il y a aussi ce que nous devons en dire après, ainsi que les points d'étape que nous devons avoir. Il est important que nous puissions vous tenir au courant de « où nous en sommes » sur telle ou telle chose. Finalement, entre les instances et le directeur général, mais surtout ses équipes, c'est un contrat de confiance par rapport à quelque chose.

Cet accord me semble être intéressant parce qu'il est protéiforme en fonction des lieux dans lesquels il s'inscrit. Puis, il trace une trajectoire. A nous de regarder où l'on arrive – c'est inscrit résolument dans le 12<sup>e</sup> – et si l'argent qui a été dépensé est bien articulé avec le levier réglementaire, s'il est bien articulé avec les collectivités. Est-ce que tout le monde a joué le jeu ? Y a-t-il une transversalité ensuite de la thématique « eau » dans les autres politiques publiques portées soit par l'Etat, soit par les collectivités territoriales ? A mon avis, c'est quelque chose qui est engageant et qui est en lien avec les priorités et l'efficacité que nous visons.

Pour le dire autrement, nous essayons de ne pas calquer un document partout, qui soit le même et que l'on soit content d'avoir signé. En tout cas, c'est ainsi que je vois les choses.

**M. DORON :**

J'ai bien noté l'état d'esprit qui a présidé l'objectif associé à cet accord de territoire. Je pense que cela peut être une bonne chose au-delà de l'aspect philosophique et des objectifs qui sont assignés.

Cependant, tout en restant positif par rapport à cet accord de territoire, il va y avoir un décalage assez conséquent entre la décision politique de ce jour et l'examen de l'accord type et du processus de validation qui ne va intervenir qu'au mois de mars. Au-delà de ce décalage, cela emporte aussi la nécessité de bien communiquer vis-à-vis des acteurs dans les territoires. Il y a quand même une modification assez sensible des outils mis à disposition de ces territoires. Je pense en particulier aux contrats territoriaux.

C'est juste cet aspect « décalage dans le temps » entre la décision politique et le processus de validation. Puis, le deuxième élément, c'est la nécessité impérieuse de communiquer à destination des acteurs des territoires pour s'approprier ce nouvel outil ou ce nouveau dispositif d'aide et d'accompagnement de ces territoires.

**Mme PROCHASSON :**

C'est pour préciser. D'abord, il y a des mesures de transition pour les contrats en cours et qui vont se poursuivre. Puis, nous sommes déjà en train de travailler avec des territoires qui préparaient la suite de l'équivalent des contrats territoriaux. Nous allons prendre des territoires tests pour

commencer à préparer des accords de territoire et voir comment nous pouvons partir d'exemples concrets sur les différentes thématiques, qui pourront servir ensuite pour les autres territoires qui vont arriver. Les délégations font ce travail avec les territoires qui sont engagés ou qui vont s'engager.

#### **M. GANDRIEAU :**

Je vais intervenir sur trois points. Il est indiqué que « les accords seront plus souples sur le plan administratif ». Je ne sais pas ce que cela veut dire. On veut toujours la simplification, la souplesse... Il faudra m'expliquer. On peut toujours espérer. Je me méfie toujours de ces mots-là. Je plaisante souvent : quand c'est dit par des gens qui ont fait bac+10, c'est toujours plus compliqué. Je voudrais savoir ce que signifie « plus souples ». J'avoue que certaines collectivités ont des difficultés à comprendre les subtilités de tous ces documents.

Il est indiqué également : « favoriseront la négociation ». J'ai bien compris qu'en ces temps où cela négocie dur et que personne ne veut lâcher un bout, il n'y a pas de négociation possible. La négociation est d'abord un processus de communication et d'échanges. S'il n'y a pas deux personnes pour négocier, il n'y a pas de négociation. Je pense que l'agence a des contrats types. Il faut absolument arriver à les vendre sur le territoire avec leurs spécificités. Si nous ne sommes pas prêts à négocier, c'est-à-dire à lâcher la moindre ligne, ce n'est pas la peine d'y aller. Je suis donc favorable à ce mot. Il ne faut pas en avoir peur. Si tout le monde en a peur, nous n'avancerons jamais.

Puis, j'ai été surpris de voir que les accords de territoire concernaient les EPCI. Je trouvais cela bizarre parce que beaucoup ont transféré leurs compétences à des établissements publics. Je mets en garde contre les risques juridiques de blinder en collectivités territoriales et que certains établissements publics n'aient pas accès. Il y a des établissements publics qui sont des syndicats mixtes fermés mais il y en a qui sont ouverts. Je ne suis pas sûr que tout cela soit plus souple. Il faut faire attention aux mots que l'on met. Je sais que certains ont peur de certains établissements publics. Je pense que nous avons la capacité de refuser de négocier avec tel établissement public. Ne pas le mettre dans le document initial me paraît une erreur.

#### **M. OBLED :**

D'abord, ce qui vous est présenté là, c'est une philosophie. On reviendra vers vous avec le document plus abouti. L'idée est de demander au conseil d'administration un quitus pour travailler dans cet esprit-là. La simplification vise à faire « trois en un ». La souplesse consiste à adapter aux territoires et à la trajectoire pour parler plus du résultat que de la convention.

Effectivement, le point juridique que vous mentionnez est important. Il en sera évidemment tenu compte dans la version que nous vous proposerons qui sera la version finale. L'idée était de faire un point d'étape là-dessus.

#### **M. DEGUET :**

Je vais redire en partie l'explication de notre vote « pour ». Nous estimons que le processus n'est pas abouti. Nous sommes néanmoins d'accord sur les principes. Le premier principe est la multithématique. Quand on regarde la délibération, on ne voit pas tellement une incitation à cela. Il n'y a pas de hiérarchie. Il n'y a pas de volonté de mettre en route. Cela figure dans le texte mais pas dans la délibération. Cela mérite d'y regarder d'un peu plus près. Chaque fois qu'on a autorisé des « trucs » avec une seule thématique, comme c'est plus facile à mettre en place que les autres, comme cela va plus vite, on s'est retrouvé très souvent avec une floraison, sur un même territoire, de plusieurs thématiques qui empiètent les unes sur les autres. Il faut trouver un moyen d'éviter cela.

Ensuite, la notion de territoire n'est pas énorme. Ce n'est pas très étendu géographiquement. C'est pour cela que nous tiquons sur la question des industriels. Définir le territoire d'un industriel qui est sur tout le bassin, ce n'est pas facile. L'interlocuteur territorial n'est pas défini. C'est un peu compliqué. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'il y ait des accords. Cependant, ce n'est peut-être pas la peine de lui donner cette dénomination, avec tout ce qu'on aura envie de mettre dedans. En général, c'est une collectivité ou plusieurs collectivités qui ont la charge d'un territoire,

lesquelles n'ont pas un intérêt particulier mais qui représentent, en principe, un intérêt général. Il faut donc que cet élément figure dans le document.

Enfin, j'avais signalé notre point de vue sur la question de savoir qui participe à la gouvernance. Ce ne sont pas forcément les gens qui paient. Ce ne sont pas forcément les gens qui font mais ce sont les gens qui sont concernés par le territoire. Il faut se poser la question de gens qui sont simplement utilisateurs, qui se baladent, qui se promènent, etc. Il y a la question des associations, dont il faut trouver la place dans cette gouvernance, mais pas que les associations parce que la société civile va au-delà des associations. Cela a d'autres formes. Nous attendons des évolutions sur ces questions en mars.

Par ailleurs, c'est une évolution qui date d'au moins une dizaine d'années. Je me souviens d'une évaluation qui avait été faite sur les contrats territoriaux et dans laquelle on disait qu'il faut privilégier les contrats multithématiques parce que ce sont ceux qui permettent de prendre les problèmes de l'eau dans leur globalité et dans leur relation à l'interne. Il faut effectivement aller dans ce sens-là.

Je pense que la politique que nous avons eue sur les captages est en particulier liée au fait que nous avons fait des contrats de captage indépendamment des bassins versants et indépendamment de tout ce qui était autour. Nous nous étions retrouvés avec des gouvernances plus restreintes, plus rétrécies et qui permettaient de prendre dans la globalité les problèmes en place. Il y a aussi la question de l'articulation du volontariat et du réglementaire. En tout cas, cela fait partie des éléments de bilan qu'il faut intégrer pour faire des contrats multithématiques.

Nous avons un vote de confiance et de construction pour plus tard.

#### **M. COMBEMOREL :**

Le dispositif a l'originalité de mettre en avant les acteurs économiques. Nous sommes les premiers à nous en réjouir. Cela étant, il va falloir faire un peu de pédagogie. Combien sommes-nous à être multisites sur le bassin ? Pas tant que cela à mon avis. Cela peut d'ailleurs représenter des situations industrielles très différentes. Il faudra passer un peu de temps auprès de ces acteurs pour repréciser le concept. L'idée de vouloir engager l'industriel multisite sur un plan contractuel, chiche ! Chiche si cela simplifie. Chiche s'il n'y a pas une usine à gaz. Il faut que l'industriel s'y retrouve.

La difficulté, c'est que les groupes multisites sont probablement déjà les mieux organisés sur ce sujet. On a des difficultés à dépenser les sommes provisionnées pour le secteur industriel, dans certaines régions plus que d'autres dans notre grand bassin. Nous avons une action de pédagogie à faire mais plutôt auprès des petits. Ceux-là passeront à travers les mailles du filet. Pour autant, pour les grands groupes, il faut affiner. Il faudrait regarder au cas par cas.

L'industriel est responsable. On peut imaginer des sous-contrats de territoire sur chacun de ces sites industriels. L'industriel multisite doit avoir, en responsabilité, une démarche contractuelle de bassin. Cela peut d'ailleurs toucher différentes délégations territoriales.

C'est une démarche plutôt ouverte à ce stade et qui nécessitera d'y passer un peu de temps en montant assez vite une réunion de partage d'information avec ceux que cela concerne. Je pense que tout cela peut dynamiser les dispositifs de type Sage, CLE en mobilisant ces industriels, dont les grands ont un devoir d'exemplarité. En tout cas, c'est la position d'EDF. Nous avons un devoir d'exemplarité sur nos contributions au fonctionnement de ces dispositifs. Cela peut être une occasion de remettre le couvert.

Pour EDF, il n'y a pas d'état d'âme. Nous irons mais globalement, il faut voir le contour de ce que cela peut représenter. Il faut qu'un industriel y trouve un peu de bénéfice, notamment au travers de la simplification sur laquelle il y a une forte attente.

#### **Mme la Présidente :**

Je suis très sensible à ces propos qui rappellent la nécessité à un moment donné de faire des réunions spécifiques pour expliquer la proposition et la démarche. Comme il y a moins de contrats sectoriels, logiquement il devrait y avoir une simplification en termes de documentation administrative à fournir.

**Mme DAVAL :**

Ce contrat nous a un petit peu surpris lors de la dernière réunion de la commission. Nous n'avions pas saisi le but premier. Nous avons des interrogations. Désormais, nous sommes rassurés. Nous prêchons pour votre paroisse qui est aussi la nôtre.

Je voulais remercier les services de l'agence qui vont se rendre disponibles, notamment pour commencer à dialoguer avec certains groupes industriels sur ces accords. Malgré tout, nous prêchons aussi pour ces accords. C'est une très bonne chose parce que cela va permettre de communiquer plus facilement sur les autres groupes industriels pour bien comprendre à quoi cela correspond et répondre à certaines interrogations. Vous n'êtes pas sans savoir que sur ces accords, on peut avoir des usines qui sont mises en demeure par exemple. De ce fait, quelles seraient les conséquences pour les autres usines du groupe ? Toutes ces questions sont importantes. Nous avons besoin d'avoir des réponses.

**M. ALBERT :**

Quand on parle de négociation possible, nous sommes sur des accords territoriaux qui sont différents d'un secteur à l'autre, d'une activité à l'autre. Nous regroupons tout dans un même document. Les négociations sont différentes selon qu'il s'agit d'un élevage sur un bassin versant, d'une tête de bassin sur la Loire, d'une partie industrielle ou d'assainissement par exemple. Tous ces enjeux sont mis automatiquement.

M. Doron parlait de trouver les moyens de communiquer sur cet accord de territoire. Tout le monde s'inquiète. Je rappelle néanmoins que chaque accord de territoire, comme chaque contrat territorial, est représenté aux commissions. Chaque fois, on parle des critères, de ce qui est mis dedans, etc. Il ne faut pas avoir peur de rajouter des éléments dans ces contrats territoriaux. Tout peut être amendé.

Je compare un peu l'accord de territoire avec l'accord de programmation qui était fait sur les collectivités, notamment sur l'assainissement où nous avons des accords de programmation qui permettent d'étaler sur plusieurs années et d'avancer ensemble. Cela permet aussi à l'agence de savoir comment les financements vont être cloisonnés dans les années. Je pense qu'il est important pour les gros industriels de voir un petit peu où ils vont investir et de pouvoir avancer ensemble sur cette partie.

Nous en venons à la convention type de partenariat départemental, à la convention type de partenariat régional et à la convention de partenariat technique.

Concernant la convention type de partenariat départemental, il n'y a pas beaucoup d'évolution. Nous sommes sur le prolongement du 11<sup>e</sup> programme. C'est toujours sur trois ans, avec une échéance à la révision sur des objectifs qui doivent être partagés et traduire une feuille de route. Nous sommes toujours sur le même contrat que nous avons auparavant, suivant l'implication des départements.

L'objectif est vraiment de soutenir la politique « eau » des départements et favoriser leur engagement dans la programmation de leurs travaux. Ce qui est rajouté aujourd'hui, c'est le travail sur les bâtiments départementaux – nous le verrons aussi sur les ouvrages régionaux –, notamment pour infiltrer les eaux pluviales et avoir des économies d'eau derrière. C'est vraiment le plus que ces conventions apportent.

Pour les régions, nous avons la bonification de 10 points qui était déjà dans le contrat auparavant. Je demande aux régions d'être vigilantes parce qu'il y a des régions qui valident des accords de territoire sur les bassins versants mais pas forcément sur les territoires du grand cycle. Faites donc attention à la mise en partenariat avec l'agence parce que cela aura un impact sur les 10 points qui sont possibles.

Concernant les partenariats techniques, il s'agit vraiment de renforcer la capacité des maîtres d'ouvrage territoriaux à déployer les actions de sensibilisation en adéquation avec les priorités du 12<sup>e</sup>, dont l'animation des réseaux de contrats territoriaux. Il s'agit notamment de communiquer sur le terrain pour faire comprendre le Sdage, les zones humides et la préservation de la ressource. Bref, cela porte sur tout ce qui est animation et sensibilisation.

Ces trois délibérations étaient votées par la commission Programme à l'unanimité.

**Mme la Présidente :**

S'il n'y a pas de question sur ces conventions type du 12<sup>e</sup> programme, je mets aux voix la délibération qui permet d'approfondir le travail et la discussion sur l'accord de territoire. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Modalités de déclinaison de l'accord de territoire.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-116 du 12 décembre 2024.**

**Mme la Présidente :**

Je mets maintenant aux voix les trois conventions type de partenariat départemental, régional et technique. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Convention type de partenariat départemental pour la période 2025-2030.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-117 du 12 décembre 2024.**

- *Convention type de partenariat régional pour la période 2025-2030.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-118 du 12 décembre 2024.**

- *Convention de partenariat technique pour la période 2025-2030.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-119 du 12 décembre 2024.**

**Mme la Présidente :**

Je rends la parole à M. Albert pour qu'il nous rapporte les travaux sur les systèmes d'assainissement prioritaire des collectivités et établissements prioritaires industriels, cibles d'usages sensibles aux pollutions microbiologiques.

**M. ALBERT :**

C'est une proposition de liste au 12<sup>e</sup> programme sur les systèmes d'assainissement prioritaire et les établissements prioritaires industriels. C'est une première liste qui est établie pour l'année 2025. Ensuite, nous aurons à retravailler cette liste qui pourra être amendée avant la validation.

Cette première liste tient compte des moyens budgétaires. En termes de bilan du 11<sup>e</sup> programme, nous avons 953 SAP et 82 EPI, dont 43 % ont fait l'objet de travaux et 70 % ont fait l'objet d'études et/ou de travaux. A mi-programme, nous avons 1.028 systèmes, dont 441 étaient en travaux et 713 en études et/ou travaux.

La nouvelle méthode qui induit des différences importantes dans le choix des priorités, c'est privilégier les systèmes d'assainissement pour lesquels il est exigé une marge de progrès en matière de collecte et de traitement des eaux usées.

Nous allons avoir une première validation avec une liste de 310 priorités, dont 275 SAP et 35 EPI macropolluants, 145 SAP et 35 EPI macropolluants au titre de la restauration du bon état des masses d'eau et 139 SAP sur les 216 cibles au titre de la pollution microbiologique, usages sensibles littoraux, principalement baignade, pêche à pied de loisirs, zone conchylicole et pêche à

ped professionnelle. Comme je vous le disais, la validation de la liste complémentaire pourra être établie fin 2025.

Vous avez une première carte sur les systèmes d'assainissement prioritaires et EPI. Nos côtes sont beaucoup concernées, notamment en bout de bassin et pour partie en milieu de bassin.

Vous avez aussi la carte FFR qui montre que l'agence aide également sur l'assainissement dans le cadre de la solidarité rurale.

Vous avez une autre carte qui cible les baignades en mer et en eau douce et la pêche à pied. Puis, vous avez des cibles conchylicoles bactériologiques, des cibles conchylicoles neurovirus et les zones de protection.

Dans les modalités du 12<sup>e</sup> programme, vous avez ici la majoration pour les SAP qui est de 10 points par rapport aux zones rurales et de 5 points par rapport aux AFR (aides à finalité régionale), qui ont été mis en plus et que nous avons déjà votés. L'amélioration des taux pour les SAP et EPI est programmée dans un accord territorial.

Concernant la proposition de gestion des demandes prioritaires en 2025, la priorité 1 est la demande d'aide relative à l'amélioration de l'assainissement collectif des eaux usées déposée en 2024 – pour des dossiers qui ont été déposés mais qui n'ont pas été instruits –, sous réserve d'un dépôt avant le 31 mars 2025. Nous avons signalé à la commission qu'il fallait être vigilant dans les délégations régionales à bien avertir les porteurs de projets de déposer leurs demandes, que nous n'ayons pas des maîtres d'ouvrage qui se retrouvent à ne pas l'avoir fait au 31 mars 2025.

La priorité 2 porte sur les demandes d'aide relatives à la liste adoptée le 12 décembre, les demandes d'aide relatives au financement des travaux démarrant en 2025 pour les SAP du 11<sup>e</sup> programme et le financement à taux prioritaire dans la limite des crédits disponibles en 2025. Il peut y avoir des reports suivant ce qui est demandé. Nous avons déjà beaucoup de projets à venir, par exemple la refonte de la station de La Roche-sur-Yon, de Thouars, la contribution des bassins de stockage sur Nantes, Clermont-Ferrand... Les accords de programmation sont intéressants parce que nous pouvons les étaler sur plusieurs années. L'estimation des engagements pour 2025 est de 60 M€ à 70 M€ pour 80 M€ de dotation. Il reste donc peu de marges de manœuvre.

Les propositions de délibération sont à la page 115 pour les SAP, à la page 125 pour les industriels et à la page 127 pour les usages sensibles. Tout cela a été voté à l'unanimité par la commission Programme.

#### **Mme BRUNY :**

Nous avons fait une remarque en commission Programme concernant la liste des établissements industriels prioritaires. Nous étions étonnés de voir l'entreprise Michelin du Morbihan qui est en passe de fermer. Nous demandions de la vigilance. Nous avons eu notre réponse en commission indiquant qu'il y avait peu de chance que ces entreprises demandent à se mettre aux normes dans la mesure où un projet de fermeture était à l'ordre du jour. Il s'agit de ne pas financer des choses qui seraient inutiles les années suivantes.

#### **M. OBLED :**

Ce que vous allez voter est important. Nous aidons tout le monde mais nous aidons plus ceux qui sont prioritaires selon les différents zonages. Cette liste va être regardée. Les délégations territoriales de l'agence vont devoir, en votre nom, assumer une priorisation sur des critères liés à des objectifs de changement de l'état de l'eau et qui dépend aussi des crédits qui seront disponibles. Nous avons donc cette double contrainte.

Le 12<sup>e</sup> programme permet d'avoir des redevances en plus grand nombre, donc plus d'argent. Par ailleurs, nous allons faire face, ensemble, à des critiques parce que nous ne pouvons pas aider tout le monde de la même manière. C'est une priorisation qui est résolue. On parle tout à l'heure de l'efficacité et de notre espoir de faire changer les choses. Cela se concrétise en l'occurrence. C'est un courage collectif que nous avons. Je tiens vraiment à remercier tous ceux qui ont participé à l'élaboration, que ce soit les services mais aussi la commission avec cette unanimité qui nous oblige.

**Mme la Présidente :**

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Liste des systèmes d'assainissement prioritaires au 12<sup>e</sup> programme pour la période 2025-2030.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-120 du 12 décembre 2024.**

- *Liste des établissements prioritaires industriels au regard de leurs rejets en macro-polluants au 12<sup>e</sup> programme pour la période 2025-2030.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-121 du 12 décembre 2024.**

- *Liste des cibles d'usages sensibles au 12<sup>e</sup> programme pour la période 2025-2030.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-122 du 12 décembre 2024.**

**Mme la Présidente :**

Je rends la parole à M. Albert pour qu'il nous parle de la liste des établissements industriels prioritaires vis-à-vis des micropolluants.

**M. ALBERT :**

Avant de parler des micropolluants, j'aimerais aussi évoquer les débats que nous avons eus sur la CAB et MAEC et rappeler la suite qui sera programmée.

Nouveauté du 12<sup>e</sup> programme, la liste des établissements prioritaires vis-à-vis des micropolluants est un fruit de l'analyse des données disponibles qui a été faite et partagée par la Dreal de bassin. C'est vraiment pour accroître l'efficacité de l'action de lutte contre les rejets de micropolluants et donc renforcer la complémentarité et la cohérence des interventions avec les services de l'Etat et faire converger la liste des micropolluants avec la liste des PAOT micropolluants.

Concernant les modalités du 12<sup>e</sup> programme dédiées à cela, il est proposé de mettre + 20 % de taux d'aide aux actions de traitement des micropolluants réalisées dans le cadre d'un accord territorial industriel. Une mise à jour régulière de la liste est à prévoir pour tenir compte de l'évolution des connaissances sur la thématique des micropolluants, dont une est prévue fin 2025. Nous savons que de nouvelles analyses sont faites.

Ce point a été voté à l'unanimité par la commission Programme. Cela n'a pas appelé de remarques particulières. Je pense que tout le monde a à cœur de travailler sur ces micropolluants qu'on analyse de plus en plus. La carte montre que c'est tout le territoire de Loire-Bretagne qui est concerné.

**Mme BRUNY :**

L'entreprise du Morbihan portait sur les micropolluants. J'étais allée un peu vite tout à l'heure.

**Mme la Présidente :**

Le principe est le même : ne pas financer des choses qui sont appelées à fermer. Cela va de soi. Vous avez raison.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Liste des établissements industriels prioritaires vis-à-vis de leurs rejets en micropolluants au 12<sup>e</sup> programme pour la période 2025-2030.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-123 du 12 décembre 2024.**

**M. ALBERT :**

La délibération suivante concerne un avenant à la convention de mandat sur l'assainissement non collectif. Il s'agit d'une prolongation d'un an pour 13 collectivités, à la demande de M. Burlot, président du comité de bassin, qui est intervenu sur cette thématique. Il ne s'agit pas de repartir sur l'assainissement non collectif dans le 12<sup>e</sup> programme. C'est une transition qui est proposée pendant un an pour des conventions qui ne sont pas réalisées à la fin du 11<sup>e</sup> programme. La commission Programme a émis un avis favorable à l'unanimité. C'est de l'aide à la réhabilitation.

**Mme la Présidente :**

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Modèle d'avenant aux conventions de mandat relatives à l'attribution et au versement des aides destinées à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif existantes présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-124 du 12 décembre 2024.**

**Mme la Présidente :**

Ensuite, nous avons la convention type d'attribution des aides par voie de fonds de concours pour le 12<sup>e</sup> programme.

**M. ALBERT :**

C'est dans le prolongement du 11<sup>e</sup> programme. Ce sont les travaux portés par les services de l'Etat, avec une validation que nous avons obtenue du contrôleur budgétaire. Cela a été voté à l'unanimité par la commission Programme, sans commentaire particulier.

**Mme la Présidente :**

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je sou mets la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Convention type d'attribution des aides par voie de concours pour le 12<sup>e</sup> programme.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-125 du 12 décembre 2024.**

**Mme la Présidente :**

Nous passons aux guides.

**M. ALBERT :**

Il s'agit de deux guides techniques qui sont dans la continuité des modalités appliquées au 11<sup>e</sup> programme. L'objectif est d'apporter les prescriptions techniques à respecter pour les travaux des stations de traitement d'eaux usées, avec les conditions d'octroi par rapport à la fiche AS1.

Nous avons un guide technique révisé fixant les modalités de prélèvement et d'analyse des micropolluants dans les eaux et dans les boues. Cela a déjà été validé par Mme la Préfète.

Puis, il y a le guide pour la mise en œuvre de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement des collectivités et des industries, en date de 2015 mais qui est toujours d'actualité.

Cela a été voté à l'unanimité par la commission Programme.

**Mme la Présidente :**

Y a-t-il des questions ?

**M. DEGUET :**

Je n'avais pas fait attention au moment de la commission mais est-ce que c'est le 11<sup>e</sup> ou le 12<sup>e</sup> programme ?

**M. ALBERT :**

C'est dans la continuité des modalités du 11<sup>e</sup> mais c'est bien pour le 12<sup>e</sup>.

**M. DEGUET :**

Dans le titre de la délibération, il est inscrit trois fois « 11<sup>e</sup> programme ».

**M. OBLED :**

Je parle sous le contrôle de Séverine Dumand, cela n'apporte aucune conséquence juridique puisque nous sommes dans un titre. L'idée est de reprendre des choses qui ont été initiées sous le 11<sup>e</sup>, puis de continuer dans la période qui arrive qui est celle du 12<sup>e</sup>, avec les crédits du 12<sup>e</sup>.

**Mme DUMAND :**

Ce sont des mesures d'adaptation, c'est-à-dire de transition, qui ont été votées entre le 11<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup>. Je ne pense pas que le titre en soi...

*Mme PROCHASSON intervient hors micro.*

**M. OBLED :**

Nous visons des choses qui ont été pensées et initiées sous l'empire du 11<sup>e</sup>, qui se poursuivent dans la période du 12<sup>e</sup>. Dans les visas, donc dans le dispositif juridique et logistique, il est précisé qu'on arrive sous l'empire du 12<sup>e</sup>. Cela n'emporte pas de conséquence juridique.

**M. MORARD :**

Nous regarderons avec Séverine Dumand sur le plan juridique. Ce ne sera sans doute pas binaire puisqu'il y a des adaptations. Par exemple dans la période de transition, nous sommes dans la prolongation d'un certain nombre de dispositions du 11<sup>e</sup>. Puis, lorsqu'on va parler du guide qui est un guide pour le 12<sup>e</sup> programme, il serait logique que l'on fasse figurer 12<sup>e</sup> plutôt que 11<sup>e</sup>. Nous allons toiletter cela pour que ce soit clair lorsque nous allons publier ces délibérations.

**Mme la Présidente :**

Je mets aux voix les deux délibérations portant chacune sur un des deux guides. Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?

- *Guide fixant les modalités de prélèvements et d'analyses des micropolluants dans les eaux et dans les boues pour la période 2025-2030.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-126 du 12 décembre 2024.**

- *Guide pour la mise en œuvre de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement des collectivités et des industries.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-127 du 12 décembre 2024.**

**Mme la Présidente :**

Nous avons épuisé l'ordre du jour.

**M. ALBERT :**

Nous avons eu un débat sur le PSN, notamment sur le risque fort de ne pas utiliser les crédits de la CAB. Nous avons donc décidé de reporter au mois de mars pour voir comment nous allons opérer ces fonds.

Je sais qu'il y a de l'attente dans les régions. J'étais en Nouvelle-Aquitaine cette semaine. Les régions souhaitent connaître le moment où nous prendrons notre décision. En tout cas, je préfère cela plutôt que ce que nous avons vécu la dernière fois en ayant plusieurs tableaux que nous votions chaque fois, avec à un moment donné un blocage sur un conseil d'administration. Je pense qu'il faut que nous travaillions ensemble avec les régions et les Draaf sur ce sujet.

**Mme la Présidente :**

Il faut que nous ayons une vision bien stabilisée des besoins MAEC/CAB. Le travail est en cours. Nous en reparlerons naturellement puisque c'est important. Je vous rends la parole.

**M. ALBERT :**

Ensuite, j'ai un calendrier sur les réunions du groupe Redevances pour aborder le sujet de la nouvelle réforme. Nous avons prévu trois réunions. L'une aura lieu en visio le 30 janvier. Les deux autres seront en présentiel le 12 mars et le 11 juin.

Il s'agit de voir quels ajustements nous allons pouvoir faire sur les recettes que nous souhaitons avoir sur ce bassin, mais aussi d'avoir les répercussions de ce changement de redevances qui peut impacter beaucoup de collectivités mais aussi d'industriels. Un syndicat d'eau indiquait notamment que l'agence de l'eau a modifié ses redevances. J'ai rectifié en disant que c'est l'Etat, dans sa loi de finances, qui a acté cette nouvelle redevance. Les agences ne font qu'appliquer la loi.

Je pense que nous avons vraiment besoin de communiquer sur le territoire vis-à-vis de ces nouvelles redevances parce que cela part un peu dans tous les sens. Nous avons besoin d'être acteurs et défenseurs en même temps et de bien expliquer les choses.

**M. OBLED :**

Sur les redevances, on le sentait venir. C'est pour cela que la dernière fois, en conseil d'administration et en comité de bassin, il y a eu une intervention de la direction des redevances pour essayer d'être le plus synthétique possible et rappeler ce qui change, notamment pour les industriels.

En effet, l'impact peut être important pour des industriels à trois titres. D'abord, il y a l'augmentation que les collectivités peuvent voter elles-mêmes. Ensuite, il y a l'augmentation « redevances » qui a été votée. Puis, il y a une des conséquences de la réforme qui est le déplafonnement pour les industriels. En effet, avant, ils payaient les premiers mètres cubes et pas le reste. Maintenant, tout

est payé selon le principe qui nous anime depuis longtemps et qui, en l'occurrence, est mis en œuvre pleinement. Au-delà de 6.000 m<sup>3</sup>, les industriels paient.

Certes, du jour au lendemain, cela peut représenter un changement très fort. Nous constatons tous ensemble que la pédagogie et l'information que nous avons pu faire – j'en prends toute ma part – n'a pas encore été assez efficace. Pour autant, la direction des redevances est à disposition des collectivités, des préfets, des industriels et de leurs représentants, avec l'ensemble des vidéos, des éléments écrits ou alors tout simplement l'échange en bilatéral pour anticiper.

**Mme la Présidente :**

J'ai eu un échange avec M. Burlot ce matin sur l'impact qui peut être très considérable de plusieurs centaines de milliers d'euros pour certains industriels, notamment dans l'agroalimentaire. Je pense qu'il faut que nous ayons une démarche encore plus proactive. On croit que l'information passe mais ce n'est pas toujours le cas. Les vidéos, les réunions B2B, c'est très bien mais je pense qu'il faut que nous organisions quelque chose, que nous prenions l'initiative de réunir. Certains secteurs vont avoir un impact très fort. Il faut que nous allions leur expliquer. C'est aussi l'occasion d'inciter les industriels, avec de beaux exemples, à investir avec l'aide de l'agence de l'eau pour être davantage dans des utilisations en circuit fermé avec de la réutilisation. Sirops Monin est un exemple parmi d'autres. C'est très important. Il faut que nous ayons une démarche proactive, que nous allions vers eux.

**Mme DEMESY :**

En effet, nous avons une démarche proactive. Nous rencontrons beaucoup d'industriels en ce moment. Là, nous allons agir avec chacun des délégués auprès des industriels qui sont les plus impactés, c'est-à-dire ceux qui consomment en gros plus de 300.000 m<sup>3</sup> d'eau, ce qui représente une centaine d'industriels sur la région, en particulier les industries agroalimentaires (abattoirs, laiteries...). Nous allons vraiment, dans chaque territoire, accompagner et prévenir, plus encore que ce que nous faisons auparavant.

**Mme la Présidente :**

Et valoriser les aides de l'agence...

**Mme DEMESY :**

Tout à fait. J'essaie d'ouvrir toujours sur l'accompagnement par l'agence, en particulier sur les axes de modulation des performances pour les collectivités.

**M. LAMOTTE :**

Effectivement, c'est un sujet qui a été vu au niveau national et discuté dès 2023 avec la fédération qui représente les industriels. L'incidence du déplafonnement des 6.000 m<sup>3</sup> représente 40 M€ au niveau national, avec une contrepartie de baisse, du fait des nouvelles redevances, de 6 M€. Au total, nous avons un solde d'augmentation pour les industriels de 34 M€ qui résultent du principe présenté par M. Obled qui est qu'on repart à la fois sur une base plus lisible et plus équitable entre les catégories d'utilisateurs, avec une redevance qui s'applique à tous dès lors qu'il y a consommation d'eau potable.

Ensuite, il n'est pas surprenant que la question qui avait été discutée dans les instances au niveau national ressorte maintenant puisque chacun des usagers commence à toucher du doigt l'incidence concrète.

Au niveau national, nous accompagnons aussi la communication sur la réforme. Ce matin, un webinaire a été organisé avec la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), ce qui a permis de réexpliquer assez largement les conséquences de la réforme. La semaine prochaine, un webinaire sera également organisé avec l'AMF pour toucher assez largement les élus et les collectivités concernés, en les invitant à relayer de leur côté auprès de leurs différentes catégories d'abonnés les conséquences que cela peut avoir. Tout le travail qui est réalisé par l'agence peut se faire au cas par cas, ce qui est essentiel.

Nous avons été un peu percutés par le vote de la motion de censure. De ce fait, les corrections techniques que devait apporter l'amendement du gouvernement pour accompagner la réforme qui a été portée en loi de finances 2024 ne passera pas d'ici la fin de l'année. Depuis, nous en avons mesuré les conséquences.

D'abord, cela n'a pas de conséquence sur la mise en œuvre de la réforme. Cela n'a pas non plus de conséquence juridique pour les collectivités qui vont devoir appliquer cette réforme. Le seul point problématique que l'on venait corriger avec cet amendement portait sur les redevances de performance qui ne seront appelées qu'en 2026. D'ici là, l'amendement sera pris et donc les corrections apportées. Il n'y a donc pas de conséquence juridique pour les collectivités et pas de fragilité dans la mise en œuvre de la réforme.

L'autre sujet porte sur les suppléments de prix qui seront appliqués par les collectivités. Sur ce point, un décret sera pris d'ici la fin de l'année pour faire en sorte que les suppléments de prix, qui permettront aux collectivités d'appeler par anticipation les sommes qui seront demandées par les agences au titre des redevances de performance, seront complètement sécurisés.

C'est un peu compliqué mais tout cela pour vous dire que malgré ce calendrier un peu perturbé, les différentes dispositions législatives et réglementaires sont prises pour que la réforme soit sécurisée au 1<sup>er</sup> janvier.

**M. DEGUET :**

J'ai une question strictement administrative concernant les groupes de travail « redevances ». J'ai vu qu'ils étaient tout le temps collés à une commission Programme (une l'après-midi et une autre le matin). Y a-t-il une raison pour laquelle c'est le matin dans un cas et l'après-midi dans l'autre ?

**Mme DEMESY :**

C'est vraiment la planification des différentes commissions de manière à permettre aux membres des commissions d'être mobilisés sur des jours restreints. Nous avons adapté en fonction des autres commissions (Budget et finances, etc.). C'est vraiment de la planification pour essayer de vous mobiliser de la manière la plus efficace possible.

**M. ALBERT :**

C'est à la demande du président qui souhaite économiser les frais de déplacement des uns et des autres et le temps passé en le faisant directement sur une journée plutôt que deux demi-journées.

**M. GANDRIEAU :**

Je dois passer le 19 décembre au conseil communautaire le 41<sup>ème</sup> point sur 46 qui est le vote des redevances de performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2025. Je préside la commission Assainissement, GEMAPI et Eau. Toutes les communes qui ont eu à passer cela devant leur conseil municipal m'ont dit qu'elles n'ont rien compris. Moi qui suis vice-président du CA et qui dois présenter cela en conseil communautaire, j'espère être plus clair, donc je vais avoir besoin d'aide. En effet, malgré tout ce que je sais sur la redevance performance, je souhaiterais la présenter de manière que ce soit compris par tout le monde. D'ici le 19, je vais essayer de vous questionner. Je demande que nous fassions une communication à tous les maires des 43 communes. Je pense que c'est important.

Ensuite, nous sommes en train de vouloir prendre la compétence « assainissement » sur notre collectivité. Le projet de loi qui proposait de passer à la compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avait un projet en compétence optionnelle qui a été transféré à la commission des lois. Cela inquiète beaucoup les collectivités qui ne savent plus sur quel pied danser, sachant que nous devons mettre en place un service. C'est un deuxième point sur lequel j'aimerais qu'il y ait un peu de clarté et de rapidité. Ce n'est pas de votre fait mais si nous pouvions avoir cela, ce serait bien.

Enfin, le groupe « redevances » doit se réunir. J'ai annoncé l'autre jour que je ne souhaitais plus faire partie du groupe « redevances », donc il va falloir regarder quelle est sa composition et qui peut me remplacer. Je suis un adepte de la transition en douceur, donc il n'y a pas de souci sur cela. Il n'empêche qu'il faut prendre acte de mon retrait de ce groupe « redevances ».

**Mme HAAS :**

A la suite de ce qui a été indiqué sur les industriels, c'est aussi un énorme enjeu pour les grosses collectivités. Pour la Ville de Tours, simplement pour les parcs et jardins, nous étions à 334.000 m<sup>3</sup> en 2021. Nous avons fait un gros effort sur ces deux dernières années. Nous en sommes à 215.000 m<sup>3</sup>. Cet effort financier et d'organisation n'est pas à sous-estimer. Là, je vous parle simplement des espaces verts. Il y a encore le sport, l'éducation, etc. C'est une alerte qui n'est peut-être pas très palpable pour les petites communes qui ont moins d'espaces verts à entretenir. Par contre, pour les plus grosses, notamment les villes-centres des métropoles, cela peut être assez douloureux.

**Mme la Présidente :**

Effectivement, l'enjeu pour les espaces verts, surtout si l'on va vers de la renaturation, est important pour les collectivités. Cela a un impact nécessaire. Par ailleurs, cela incite les uns et les autres à penser une renaturation qui soit économe en eau. Ma commande auprès d'un lycée horticole pour le jardin de la préfecture était des plantes qui ne nécessitent pas d'arrosage régulier.

**M. MARQUES :**

Je lance une alerte concernant les conditions de travail du personnel sur le sujet « redevances ». Nous allons avoir de fortes modifications des montants des redevances et donc potentiellement des redevables mécontents qui vont s'adresser en premier lieu au service des redevances, à leurs délégations locales ou à la direction générale. J'appelle les administrateurs, et plus largement les membres du comité de bassin, à être solidaires.

Il y a des décisions nationales. Nous sommes tous, à différents titres, membres de la communauté nationale. Puis, il y a des décisions locales sur lesquelles il ne faut pas se défilier non plus. Nous avons voté ces redevances sur une règle nationale mais nous avons quand même voté les taux. Il faut donc être solidaires et expliquer, calmer les mécontents. Il y aura des gagnants et des perdants puisque les règles sont différentes. Les gagnants ne viendront pas nous voir. Il faudra arriver à gérer et préserver le personnel, en particulier le service des redevances et les délégations, de réactions qui pourront être un peu vives.

**M. OBLED :**

Concernant les propositions de travailler, nous sommes disponibles pour travailler avec tous ceux qui veulent mieux expliquer, etc. Si l'on peut améliorer les documents, nous sommes preneurs des améliorations éventuelles. Il n'y a pas de problème pour y travailler.

S'agissant du transfert de la compétence aux EPCI, sur lequel une proposition de loi a été faite après l'annonce du Premier ministre, c'était passé au Sénat. C'est en première lecture à l'Assemblée nationale. De mémoire, cela devait passer hier en commission des lois. A l'agence, nous guetterons cela, comme vous tous. Cela aura des incidences sur le terrain mais pas sur notre 12<sup>e</sup> programme.

A propos du groupe « redevances », c'est bien noté. Nous trouverons, je l'espère, des personnes très volontaires.

Les propos de M. Marquès sont importants. Je disais tout à l'heure qu'il fallait que nous soyons tous solidaires des choses qui ont été votées. Effectivement, il y a une priorisation. Nous avons, à l'agence, le FrontOffice ; ce sont ceux qui sont au contact de l'ensemble des usagers, qui se font parfois remercier, et qui parfois entendent au téléphone des personnes qui sont moins contentes. J'essaie de leur dire que ce n'est jamais la personne qui est visée. C'est, à travers elle, l'agence. Nous nous devons donc, y compris moi en tant que directeur général, de leur apporter tout le soutien et parfois de traiter les cas particuliers quand la personne au bout du fil dépasse les limites de la politesse.

**Mme DAVAL :**

Je voulais souligner le fait qu'au niveau de nos différentes commissions, on avait énormément parlé du taux de redevance de prélèvement en eau potable. De fait, cela peut occulter les

décisions prises par l'Etat au niveau de la loi de finances. Au niveau des industriels, nous en avons pris conscience il y a très peu de temps parce que ce n'était pas tout à fait clair. Nous avons beaucoup d'inquiétudes parce que nous consommons, pour certains, beaucoup d'eau, notamment au niveau des entreprises agroalimentaires comme vous l'avez dit. Cela va mettre certaines industries en situation délicate.

Je tiens à préciser cela dans ce conseil d'administration. Ce n'est pas que nous ne voulons pas payer, c'est que cela engage des sommes assez conséquentes, qui se comptent en plusieurs milliers d'euros. Il y aura forcément des conséquences au niveau de certaines usines qui pourraient être amenées à ne pas pouvoir payer, voire à arrêter.

Le cas de Monin, cité par Mme la Préfète, est un cas intéressant. Malheureusement, ce n'est pas possible dans toutes les industries. Nous nous étions énormément penchés, notamment dans le cadre des diagnostics de sobriété, sur les économies que nous pourrions réaliser d'une façon ponctuelle, mais surtout pérenne, parce que c'est cela qui est important. Ce n'est pas si simple.

Nous ne sommes pas tellement aidés en matière d'équipements nouveaux. Les équipementiers ne suivent pas forcément. Il ne faut pas oublier que nous transformons un produit agricole pour donner à manger aux hommes et aux femmes. Nous ne pouvons pas ne pas songer à la sécurité alimentaire de ce que nous produisons. Forcément, l'hygiène est primordiale. Parfois, c'est en contradiction avec les économies d'eau que nous voudrions pouvoir faire.

La réutilisation de l'eau n'est pas non plus une mince affaire. Il y a un risque de recontamination du produit qui a été transformé. Il ne suffit pas d'appliquer une loi pour faire des économies d'eau. Il y a des réflexions à avoir pour ne pas empoisonner les personnes ou les rendre malades par rapport à ce qu'elles mangent.

Tout cela est un peu contradictoire. Ces redevances relativement élevées qui vont nous être imposées ou données, nous ferons tout pour les payer. Sachez toutefois que l'Etat mettra en difficulté un nombre important d'industries, notamment agroalimentaires.

**Mme la Présidente :**

Merci pour ce témoignage et cette alerte. Nous avons épuisé l'ordre du jour. Merci beaucoup pour votre participation, pour votre travail et pour ces débats. Merci à l'agence, à son directeur général et à ses équipes. Je vous souhaite un bon moment, un temps de repos avec ceux que vous aimez. Notre prochain conseil d'administration aura lieu le 13 mars 2025 (*reporté depuis au 14 mars 2025*).

Merci à tous.

*La séance est levée à 12h20.*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Réunion le jeudi 12 décembre 2024**

**(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)**

#### Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite
<i>Excusée</i>	A	Mme AUBERGER Eliane		
<i>Visio</i>	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. BRIDET Jean-François		
<i>En présentiel</i>	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	A	M. BRULE Hervé R. par M. LEWIS Florian	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
	A	Mme CARRE Véronique		
<i>En présentiel</i>	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	P	Mme DARMENDRAIL Dominique	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme DE BORT Clara		
En présentiel	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	Mme AUBERGER Éliane
Visio	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
Visio	P	M. FAURIEL Olivier	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine M. FISSE Eric
Excusé	A	M. FISSE Eric		
Visio	P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
En présentiel	A	Mme GOUACHE Florence R. par M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle Mme DE BORT Clara
Visio	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	M. BRIDET Jean-François
En présentiel	P	Mme JORISSEN Virginie	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme LAMOUR Marguerite		
Visio	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. NOYAU Philippe		
	A	M. POIRIER Frédy		
En présentiel	A	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par Mme LE PORT Oriane	SIGNÉ	
	A	Mme ROUSSET Nathalie		
Visio	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
Visio	P	M. SOULABAILLE Yann	SIGNÉ	
	A	M. VALLEE Mickaël		
	A	M. VAN DE MAELE Philippe		

MEMBRES PRESENTS + REPRESENTES + POUVOIRS	
TOTAL	29

Quorum 18

Présents (hors représentations et pouvoirs) : 19  
 Représentés : 3  
 Pouvoirs donnés : 7  
 Absents : 16

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. BURLOT Thierry	
	A	M. DINGREMONT Benoît	
Visio	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
En présentiel	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

### Participent également

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel <i>Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique</i>	SIGNÉ
Visio	P	Mme RIVOISY-MAAELASSAF Agnès	SIGNÉ
En présentiel	P	M. WALCH Laurent <i>DRAAF CVL</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme BOURIENNE Kenneth <i>Stagiaire préfecture</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. TOUCHARD François <i>Stagiaire préfecture</i>	SIGNÉ

### Agence

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	Mme BORDEAU Mireille	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme CLEMENT Sandrine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CROISET Sophie	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DEMESY Céline	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. DUDRAIN Bertrand	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DUMAND Séverine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MORARD Valéry	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PEZET Emilie	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	Mme PRIOL Morgan	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	M. RAYNARD Olivier	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. ROUSSET Denis	SIGNÉ